

## Réunion ordinaire du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

*Etaient présents* : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, DROUART Sandrine, et MARSEILHAN Maurice.

*Conseillers excusés* : Mme SOLANA-LASSALLE Maryline,  
M. MARTIRENE Sylvain, pouvoir à Guy LAPEYRE  
Mme CARRARO Marjorie, pouvoir à Frédéric BARRIEU

*Conseillers absents* : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix

Mme RIVIERE est désignée.

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21/03/2024 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14.

### Ordre du jour :

#### ❖ Informations diverses :

Une matinée citoyenne est prévue le samedi 20 avril au matin. M. Frédéric BARRIEU a proposé de faire une réunion afin d'en préparer l'organisation. M. le Maire trouve l'idée intéressante et propose, après concertation, de fixer cette réunion le lundi 15 avril.

L'opération été jeunes pour les jeunes de 14 à 17 ans se déroulera à Jégun du 05/08 au 09/08/2024 et permettra aux jeunes d'effectuer des travaux de peinture. Les inscriptions se font sur le site : <https://www.grandauch.com> du 01 au 30 avril 2024.

L'inauguration des commerces aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 11h, en présence de M. le Préfet du Gers et de M. David TAUPIAC qui représentera le conseil régional.

#### ❖ Comptes-rendus :

M. le Maire donne la parole à M. Philippe BIAUTE pour la présentation du **dernier conseil communautaire** qui s'est tenu le 8 avril. Le vote du CA fait ressortir un résultat de 2 951 980 € en fonctionnement et un excédent de 138 635 € en investissement.

Le budget 2024 est équilibré à 34 905 022 € en fonctionnement et 10 103 016 € en investissement.

En investissement les travaux portent principalement sur le centre social du Garros 580 000 €, les abattoirs pour 500 000 €, les travaux de rénovation urbaine du Garros 500 000 €, le financement de la RN 124 pour 750 000 €, les travaux à l'IUT pour 50 000 € et la participation à la ligne LGV Bordeaux Toulouse pour 40 000 €. Ce budget se fait sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux des impôts locaux. La taxe GEMAPI augmente pour représenter environ 2.85€ par habitant ainsi que la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui passe de 14.49% à 15.11%.

L'agglomération a acquis une parcelle de terre contiguë à la station d'épuration pour disposer d'une réserve foncière pour faire une extension de la station si cela s'avérait nécessaire.

❖ Travaux :

M. René PETIT indique que la campagne de Compomac (rebouchage des nids de poule) se poursuit. La préparation du programme voirie 2024 est en cours de détermination et sera présenté prochainement au conseil.

❖ Délibérations :

M. le Maire demande à Mme Pascale RIVIERE de bien vouloir présenter les budgets.

❖ **Vote du budget Restaurant de la Halle 2023 :**

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation du budget restaurant à partir du document remis à chaque conseiller.

Le budget présenté est équilibré à hauteur de 7 110.14 € en section de fonctionnement et à hauteur de 6 423.08 € en section d'investissement.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget restaurant de la Halle tel qu'il vient d'être présenté :

**Vote : contre 0, abstention 0, pour 14**

❖ **Vote du budget Assainissement 2023 :**

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation du budget assainissement à partir du document remis à chaque conseiller. Le budget présenté est équilibré à hauteur de 43.000 € en section de fonctionnement et présente la particularité de ne pas avoir de section d'investissement. Il s'agit uniquement de faire les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien du service qui sont ensuite remboursées par la communauté d'agglomération.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget assainissement tel qu'il vient d'être présenté :

**Vote : contre 0, abstention 0, pour 14**

❖ **Vote du budget principal de de la commune 2024 :**

Mme Pascale RIVIERE indique que plusieurs éléments nouveaux font que le budget présenté ce soir a été modifié depuis la présentation faite en commission des finances. En effet, au niveau des dotations versées par l'Etat pour le fonctionnement la prévision initiale avait été faite avec une reconduction des sommes encaissées en 2023. La publication des chiffres 2024 réels a été faite le 31/03 et attribue à Jégun 20 000 € de plus que l'année dernière. L'importance de la somme a nécessité une modification du projet initial.

Pour 2024, les dotations attribuées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) à la commune passent de 328 906 € à 339 001 €, soit une augmentation de 3.07%. Dans le détail, c'est la dotation de solidarité rurale qui permet l'évolution évoquée plus haut avec une progression de 9.18% et qui permet de compenser la diminution de la dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation.

Le budget a été bâti sur le principe de maintien du taux des impôts locaux ; il est donc proposé de reconduire en 2024 les taux appliqués en 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59.17%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 135.77%
- Taxe d'habitation : 16.68%

En investissement, les projets ont été revus car notre demande de DETR (aide de l'Etat) a bien été acceptée pour le projet de rénovation de la salle des fêtes mais avec un taux de 30% alors que nous espérons obtenir 40%.

La section de fonctionnement s'élève à 1 969 386.49 € et la section d'investissement est équilibrée, après intégration des restes à réaliser, à hauteur de 1 728 286.61 €.

En investissement, les principales dépenses portent sur le remboursement du capital des emprunts 404 100 € (dont le court terme réalisé pour les opérations des commerces 240 000 €), les travaux de rénovation de la salle des fêtes pour 421 000 €, la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants 57 440 €, les travaux à l'église de Lézian 20.000 € et les terrassements pour un hangar communal 26.000 €. Une somme de 19 173 € a été prévue au budget pour les premières études portant sur la réfection du pont d'Embidebarre.

Le financement de tous ces projets se fait uniquement par de l'autofinancement et des subventions, aucun emprunt nouveau n'est réalisé.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur les attributions de **subventions** qui ont été présentées individuellement au préalable :

**Vote : contre 0, abstention 0, pour 14**

M. le maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur le maintien des taux des taxes locales :

- taxe foncière bâtie à 59.17%
- taxe foncière non bâtie à 135.77%
- taxe d'habitation à 16.68%

**Vote : contre 0, abstention 0, pour 14**

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la **globalité du budget** :

**Vote : contre 0, abstention 0, pour 14**

#### ❖ **Recrutement d'un agent contractuel :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un emploi permanent d'agent d'entretien à 35H/hebdomadaires, inscrit dans le tableau des emplois fixé par délibération, est vacant. Il propose de recruter un agent contractuel pour un an selon les dispositions de l'article L 332-8.2 du code général de la fonction publique.

**Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14**

❖ **Droit de préemption urbain :**

En l'absence de dossiers, aucune délibération n'est prise.

❖ **OPAH :**

En l'absence de dossiers, aucune délibération n'est prise.

**Questions diverses :**

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 23/05/2024.

M. Didier Sérès demande si la « disparition » de la stèle André Daguin est normale. Il lui est répondu que c'est normal et qu'elle sera remise en place avant l'inauguration des commerces.

M. Philippe BIAUTE demande des nouvelles sur la venue des Alsaciens. Le bus arrivera le 08/05 au soir et les pompiers les accueilleront autour d'un apéritif. Parmi les visites prévues, il y a la visite d'un élevage de bufflonnes à Caussens et la visite du domaine viticole d'Arton à Lectoure. Un repas cassoulet sera organisé le jeudi midi et le traditionnel repas dansant le samedi soir.

Un groupe de cyclistes et de marcheurs arrivera le dimanche et repartira le 8 mai, ils feront des sorties accompagnés par les Jégunois et les deux groupes : cyclistes et marcheurs se retrouveront autour d'une pique-nique à midi.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h14. .